

Paris, le 19 juin 2023

## **NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### **Publication du rapport sur l'aide publique au développement (montants 2021) des collectivités territoriales françaises**

La France est désormais le quatrième contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :

- en permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2021, **85 pays** étaient concernés par l'APD des collectivités françaises ;
- en couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc. ;
- en facilitant la **reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif** de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales), sur le site [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr). Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les données concernant l'APD des collectivités territoriales déclarée en 2022 sont analysées et publiées dans :

- le rapport « [L'aide publique au développement \(APD\) 2021 des collectivités territoriales françaises](#) » ;
- le livret de synthèse « [Les chiffres clés de l'aide publique au développement \(APD\) des collectivités territoriales en 2021](#) ».

➔ Retrouvez ces documents ainsi que les précédents rapports annuels sur l'APD des collectivités territoriales françaises sur [France Diplomatie](#).

#### **Contact :**

##### **Secrétariat**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)